



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00694810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 34. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2021

Délibération n° 2022/006948

SPL Territoire 25
Rapport annuel des élus administrateurs
Année 2021

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Rapport présenté par : M. Nicolas BODIN, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Le présent rapport porte sur l'année 2021 de la SPL Territoire 25 dont la Ville de Besançon est actionnaire à 24,86 %.

La SPL Territoire 25 a pour principal objet de gérer des opérations d'aménagement portées par les collectivités actionnaires (souvent dans le cadre d'une concession), et de réaliser des études. Elle peut aussi intervenir dans des programmes de réhabilitation et ou de construction de biens immobiliers et d'ouvrages publics.

La Ville de Besançon détient 24,86 % du capital de Territoire 25. Au Conseil Municipal du 14 septembre 2020, M. Aurélien LAROPPE et M. Nicolas BODIN ont été désignés pour représenter la Ville dans les instances de la SPL.

A compter du Conseil Municipal du 4 novembre 2021, M. LAROPPE a été remplacé par Mme Marie-Thérèse MICHEL.

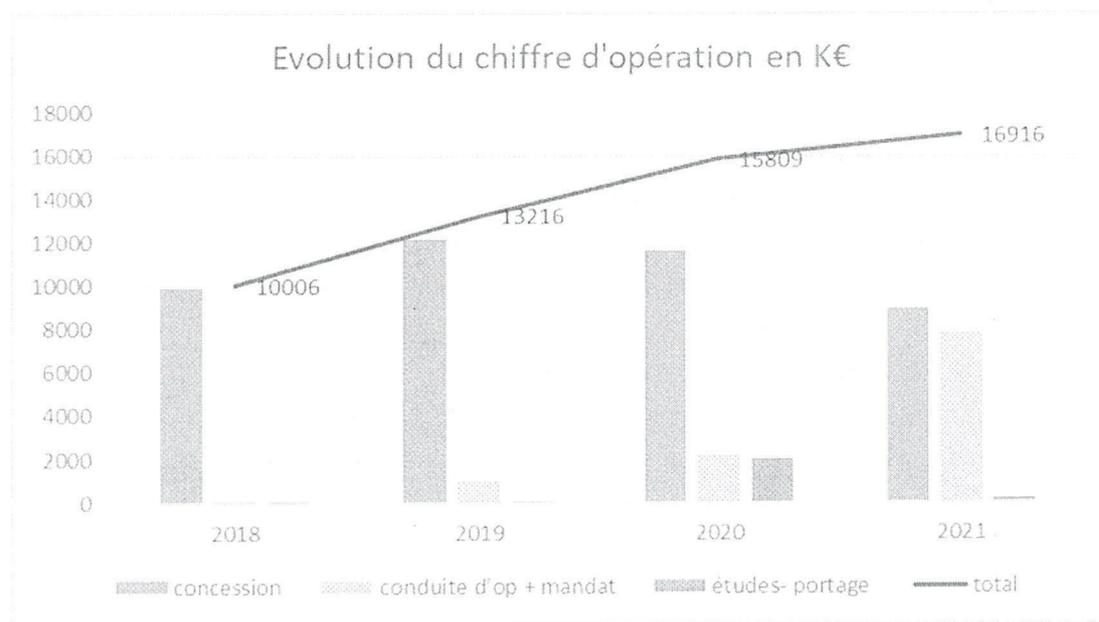
I. Activité

La SPL Territoire 25 est un outil d'aménagement du territoire qui travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house ») : des projets d'envergure lui ont ainsi été confiés : les concessions des Vaîtes (Besançon), des Marnières (GBM), du Pôle Viotte (Besançon), des Hexagones (Montbéliard), la reconversion du site PSA Sochaux, le réseau de chaleur urbain de Novillars.

Au total, Territoire 25 intervient sur 9 opérations en concessions d'aménagement.

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études, par exemple sur le site du château à Montbéliard ou sur la restructuration de collèges pour le Département du Doubs.

L'activité opérationnelle se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération.
L'évolution du chiffre d'opérations est la suivante :



Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021 ressort à 16 916 k€, en croissance par rapport à celui de 2020 (15 809 k€) et + 28% par rapport à 2019. Les concessions d'aménagement représentent 52 % du chiffre d'opérations, les mandats 45 %, ce qui montre la poursuite de la diversification de la SPL Territoire 25.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

Les effectifs de la SPL Territoire 25 (10,3 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2021) sont étroitement liés à ceux de la SEM Sedia et du Groupement d'intérêt économique (GIE) Groupe 25 au sein duquel sont mutualisés la majorité des salariés.

La SPL propose des contrats de travail partagés avec Sedia à certains salariés en charge des opérations (6,9 ETP en 2021), ou a recours à des salariés de Sedia et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Novéa pour répondre aux missions non récurrentes, les fonctions supports et une quote-part de direction générale.

B/ Gouvernance - Juridique

Pour s'inscrire dans le respect du principe du « in house », des opérations de cession de parts ont lieu quasiment chaque année pour permettre l'entrée au capital de collectivités intéressées par une intervention de la SPL.

Les mouvements intervenus sur le capital en 2021 sont les suivants :

- cession par Grand Besançon Métropole de 200 parts à la commune de Saint-Vit ;
- cessions par le Département du Doubs de 200 parts à la commune de Valdahon.

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital de la SPL (2 027 600 €) et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part détenue dans le capital	NB de sièges au Cadm°
Grand Besançon Métropole	23,87%	1
Ville Besançon	24,86%	2
Département Doubs	11,44%	3
PMA Montbéliard Agglomération	26,12%	2
Ville Montbéliard	5,23%	1
Ville Sochaux	1,17%	
Ville Dampierre les bois	0,89%)
Ville St Vit	0,99%)
Ville Ornans	0,99%) Ass. Spéciale
Ville Pontarlier	1,48%) 3
CC Grand Pontarlier	0,99%	
Ville Valdahon	0,99%)
Ville Morteau	0,99%)
total	100,01%	12

Le conseil d'administration accueille également 4 censeurs : la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne BFC, le Crédit Agricole FC et Sedia.

La Présidence est confiée à D. LEROUX, vice-président du Département du Doubs. Le mode de gouvernance a été modifié par le conseil d'administration du 21 septembre 2021, par le regroupement des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2021 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il est interdit à une SPL de détenir des parts dans une société filiale. En revanche, Territoire 25 adhère à deux GIE : le GIE Novéa et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL du territoire.

III. Données financières

Les comptes annuels 2021 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	1 911	1 980	Fonds propres	2 354	2 520
Stocks	15 789	15 308	Provisions	2 254	622
Créances	4 460	6 828	Emprunts	14 819	16 132
Liquidité	10 572	9 877	Dettes d'exploitation	13 306	14 720
TOTAL Actif net	32 732	33 994	TOTAL Passif	32 732	33 994
PRODUITS en K€	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES en K€	31/12/2021	31/12/2020
chiffre d'affaires	1 158	1 055	Charges externes	157	157
production immobilisée			masse salariale et impôts	816	861
reprise amort et prov	29		dot° aux amort et prov°	45	115
transfert de charges			autres charges	0	0
produits financiers	15	27	charges financières	0	0
produits exceptionnels	0	0	charges exceptionnelles	298	8
			IS	0	10
TOTAL produits	1 202	1 082	TOTAL charges	1 316	1 141
Résultat net	-114	-59			

La situation financière reste saine, même si la SPL réalise un déficit de 114 366 € en 2021.

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui représentent environ 29 M€ sur le total de 32 M€.

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son développement.

La trésorerie de 10,5 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 8 M€ sur concessions et mandats, et 2,5 M€ de trésorerie disponible pour les projets et le fonctionnement de la SPL.

Les provisions pour risques et charges augmentent fortement en 2021, du fait d'un montant de 1 770 K€ en 2021 (contre 440 K€ au 31/12/2020) en respect de l'obligation comptable de neutraliser les résultats des opérations de concession tant que l'opération n'est pas terminée.

Le niveau des fonds propres et les ratios bilanciers sont satisfaisants, malgré le déficit.

B/ Résultat

Territoire 25 propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession (cf. format ci-dessus).

En 2021, le chiffre d'affaires de la SPL est en hausse : 1 158 K€ contre 1 055 K€ en 2020 (année COVID) et 1 102 K€ en 2019.

A l'inverse, les charges d'activité (masse salariale et frais de structure essentiellement) sont en baisse, ce qui se traduit par une amélioration du résultat d'exploitation. Cependant, la dotation d'une provision exceptionnelle de 298 K€ pour couvrir un risque sur contentieux rend déficitaire l'exercice 2021.

IV. Liens avec la Ville de Besançon

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de la société. De plus, s'agissant d'une SPL, la Ville, associée à GBM, applique une procédure de contrôle analogue.

Plusieurs opérations sont en cours entre la SPL Territoire 25 et la Ville de Besançon au 31/12/2021 :

- Eco-quartier Viotte : CRAC 2021 - bilan prévisionnel de l'opération = 18 609 K€ HT.
Participation Ville = 1 675 K€ ;
- Eco-quartier les Vaïtes ;
- Portage du site TEREVA (Les Prés de Vaux) ;
- Etudes et prestations diverses (Campus, habitat).

Les flux financiers entre Territoire 25 et la Ville sont constitués des paiements par la Ville pour la mission d'AMO (projet Saint Jacques - 193 K€), les participations sur concessions (Quartier Viotte - 300 K€ et Les Vaïtes -1 000 K€) et les frais du portage Tereva (64 K€).

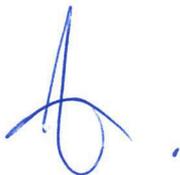
La Ville de Besançon est garante d'emprunts souscrits par la SPL pour un en-cours de 6 478 K€ au 01/01/2022.

Le Conseil Municipal a délibéré en 2021 sur la présentation du rapport 2020 des élus administrateurs, sur les comptes rendus annuels d'activité des concessions Viotte et Les Vaïtes, sur la modification du projet de la ZAC Les Vaïtes, sur l'entrée de nouveaux actionnaires au capital et sur la modification de ses représentants dans les instances de la SPL.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention réglementée entre la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

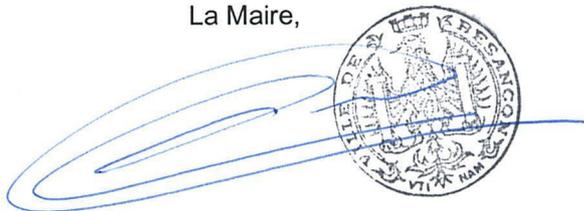
La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.